

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

19 ET 20 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MESSA A DISPUSIZIONE DI UN FUNZIUNARIU DI A
CULLETTIVITA DI CORSICA PRESSU A U SINDICATU
MISTU DI U GRAN SITU « CONCA D'ORU, VIGNETU DI
PATRIMONIU - GOLFU DI SAN FIURENZU »**

**MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE
DU GRAND SITE « CONCA D'ORU VIGNOLE DE
PATRIMONIO - GOLFE DE SAINT FLORENT »**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport concerne le renouvellement de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la Collectivité de Corse auprès du Syndicat mixte du grand site « Conca D'Oru, Vignoble de Patrimonio - Golfe de Saint Florent ».

Cette mise à disposition, qui reçoit un avis favorable de principe de la hiérarchie administrative d'origine de cet agent, et de celle d'accueil, s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire applicable à de telles positions :

- durée de 2 ans à compter du 3 octobre 2019,
- caractère onéreux de la mise à disposition, impliquant le remboursement du traitement et charges salariales induites à l'employeur.

Je vous remercie de bien vouloir valider le principe et les modalités de cette mise à disposition et m'autoriser à signer la convention formalisant cette procédure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.